



Le syndicat des agents **du SDMIS**

Compte rendu CHSCT

10 mai 2021

Présents pour la CGT :

Marc DARCISSAC, Jacques GUILLON, Olivier GIBERT et Lionel RAVACHOL

- **Convention SDMIS-Police-Gendarmerie, agressions.**

La convention est renouvelée avec l'ajout du partenaire « gendarmerie »

Les chiffres et leur analyse ne sont pas exacts. Un courrier sera envoyé à la présidente du CA. Au vote, nous nous ABSTENONS.

- **Point COVID**

Nous dénonçons le fait que la situation n°6 « cas contact en caserne » ait disparu de la note de service. Pour la direction il n'est pas possible de se contaminer en caserne... Des agents ont été obligés de travailler alors qu'ils étaient cas contact et que la cellule n'a pas pu les retirer du service! **Nous demandons le retour de cette situation n°6.**

- **Opérationnel**

Raccords Y : suite à notre demande de changement, les raccords Y ont une manipulation différente. Nous souhaitons une formation en compagnie plus complète qu'une simple note (manœuvre de la garde).

Masques à griffes : le service s'aligne sur la position de la DGSCGC, ils ne sont pas autorisés.

Cagoule de feu : en attente de sortie des nouveaux modèles. La CGT souhaite une acquisition rapide.

- **En Caserne**

Chaussants différenciés : la direction et les autres syndicats commencent à s'aligner sur la position de la CGT. Une réflexion va s'engager...

Machines à laver et sèches linge : pour le remplacement ou l'acquisition, la demande doit se faire par voie hiérarchique à la DGT qui transfèrera à la Log (DMM).





Le syndicat des agents du SDMIS

Compte rendu CHSCT

10 mai 2021

• **Documentation**

À trop avoir attendu et malgré les alertes de la CGT, les échéances risquent de ne pas être tenues ou la qualité risque d'en souffrir...

D'ici 2023 : 21 DOD, 9 Règlements intérieurs de spécialités, 9 Documents Uniques de spécialités, une dizaine de GTO...

• **Manœuvre sur les échelles**

Hors opération, le service ne peut décharger sa responsabilité sur le personnel. La partie sécurité du code du travail doit être appliquée. La CGT a proposé de nombreuses solutions pour préparer les SP au stress opérationnel qui n'ont pas été retenues et nous votons CONTRE les propositions qui diluent la responsabilité du SDMIS.

• **Gants de travail**

Les gants normés ne peuvent être achetés personnellement. La direction le rappelle mais ne souhaite pas fournir d'autres gants que ceux en cuir avant cet été, si le marché le permet...

• **Protections solaires (lunettes)**

La direction ne souhaite pas fournir de protections solaires aux personnels avant la refonte du système de masse (d'ici 2024). Cette proposition de la CGT est pourtant préconisée par la loi sur la codification des tenues.

• **Télétravail**

La CGT demande la prise en compte de mesures prévues par décret, qui ont été jusqu'alors ignorées par le SDMIS, à savoir :

- Aménagement de poste pour les agents en ayant besoin. (fauteuil ergonomique...).
- Prise en charge des coûts induits par le télétravail (électricité, eau, internet...)

Nous demandons également la communication des résultats du questionnaire sur le télétravail, réalisé auprès des encadrants

